

CONTRAT POUR EXPERTISE DES BATIMENTS : n° 637

Le Maire expose qu'il convient de faire estimer les biens communaux : immeubles bâtis et meubles, afin de disposer d'un dossier complet en cas de sinistre. La Société Générale d'Expertises ROUX, 19 bd d'Haussonville à VILLERS, A offert ses services et une convention peut être établie pour l'exécution de ce travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- estime qu'il est utile de faire évaluer les biens communaux et de disposer d'un dossier complet concernant les immeubles bâtis et les meubles,
- autorise le Maire à signer une convention avec la Société Générale d'Expertises ROUX, 109 bd d'Haussonville à VILLERS.